

**CREATION DE E.U.R.L.
ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL**

Le CIC LYONNAISE DE BANQUE CIC MORZINE 32 PL DE L OFFICE DU TOURISME 74110 MORZINE déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 1 000 €.

M ROSEN ALEXANDER, gérant de la société AAMR81 E.U.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 27 AVENUE DU SAVOY 74400 CHAMONIX MONT BLANC, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'associé unique.

Nom prénom de l'associé gérant	M ROSEN ALEXANDER
Nombre de parts	100
Adresse de l'associé gérant	58 MARTELLO STREET - LONDON E8 3QP - ROYAUME-UNI
Montant versé	1 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à la production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du Code du commerce :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'associé unique, à savoir ,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée,

étant entendu que l'associé unique, agissant es qualité, autorise dès à présent la banque à compenser de plein droit la somme ainsi débloquée avec celles qui pourraient lui être dues au titre des opérations réalisées pour le compte de la société en formation avant sa constitution définitive.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Fait à Morzine le 21 août 2024

CIC Lyonnaise de Banque
32, place de l'Office du Tourisme
74110 MORZINE

JST08





CIC LYONNAISE DE BANQUE
CIC MORZINE

32 PL DE L OFFICE DU TOURISME
74110 MORZINE

DEMANDE D'OUVERTURE DE COMPTE PAR UNE SEULE PERSONNE POUR UNE SOCIETE EN FORMATION

A l'attention de : CIC LYONNAISE DE BANQUE CIC MORZINE

Je soussigné :

ALEXANDER ROSEN

demeurant : 58 MARTELLO STREET - LONDON E8 3QP - ROYAUME-UNI

vous prie de bien vouloir ouvrir, sur vos livres, un compte à mon nom avec rubrique "**opérations pour le compte de la Société AAMR88 en formation**".

Ce compte est destiné à enregistrer exclusivement les écritures afférentes aux engagements contractés par moi pour le compte de cette société, comme il est prévu dans les statuts qui vous ont été communiqués.

Il est bien entendu que les opérations passées à ce compte m'engageront personnellement vis-à-vis du CIC LYONNAISE DE BANQUE et en tout état de cause, je resterai à due concurrence garant solidaire de la société pour tous ses engagements.

En outre, je me porte fort vis-à-vis de votre établissement de la prise en charge par la **société AAMR88** de toutes ces opérations et notamment des découverts qui pourraient m'être consentis, dès qu'elle aura obtenu son immatriculation au Registre du Commerce des Sociétés.

Enfin, tous les engagements contractés par moi en vertu des présentes seront solidaires et indivisibles à l'égard de mes héritiers et ayants droit respectifs.

Dans le cas, où pour quelque raison que ce soit, la société ne serait pas constituée dans un délai de 6 mois à compter du premier dépôt de fonds, soit au plus tard le 13 décembre 2024, le montant des avances qui m'auraient été consenties deviendrait immédiatement exigible. Dans une telle hypothèse, j'autorise d'ores et déjà la BANQUE à compenser le montant desdites avances avec les sommes qui seront débloquées à mon profit au titre de la récupération de mes apports dans les conditions prévues par le Code de commerce.

Fait à Morzine, le 21 août 2024
(signatures certifiées ou légalisées)